

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025

QUESTION N°2025-8

URBANISME: ECHANGE DES PARCELLES CADASTREES SECTION F-3130, F-3129p ET F-3132 SISES

RUE EMILE ZOLA A ARQUES

RAPPORTEUR: Monsieur Dominique LARDEUR

Conseiller Délégué aux travaux, jardins ouvriers et cimetières

Le conseil municipal,

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-53, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement

Vu la délibération n°2024-29 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 acceptant le principe d'échange de parties des parcelles cadastrées section F-36 et F-37

Vu la délibération n°2024-122 du Conseil Municipal du 23 septembre 2024 décidant l'échange des parcelles cadastrées section F-3130 et F-3132

Vu l'avis du service France Domaine en date du 26 août 2024 ci-annexé, estimant le prix de la parcelle cadastrée section F-36 pour partie à 1 050 € et celui de la parcelle cadastrée section F-37 pour partie à 750 €, soit une soulte de 300 €

Vu la lettre valant avis du domaine en date du 17 février 2025 ci-annexé, estimant une modification de la valeur de l'emprise cédée portée à 1 485 € et une soulte théorique de 735 €, la cession concernant la parcelle F-37 demeurant inchangée

Vu le plan de division des parcelles cadastrées section F-37 et F-36, ci-joint, établi par le cabinet INGEO, géomètre, en date du 26 juillet 2024

Considérant que la Commune d'Arques est propriétaire de la parcelle cadastrée section F-3130, issue de la division de la parcelle cadastrée section F-3130, située rue Emile Zola d'une contenance de 73 m² et **considérant** que Madame Morgane LECOCQ, demeurant 26D rue Montgolfier, et Madame Betty LECOCQ, demeurant 5 rue Emile Zola, sont respectivement nu-propriétaire et usufruitier, de la parcelle cadastrée section F-3132, issue de la division de la parcelle cadastrée section F-37, d'une contenance de 46 m²,

Considérant que, dans le cadre de l'aménagement du Quartier République, les travaux de voirie empiètent sur la parcelle cadastrée section F-3132

Considérant que Madame Morgane LECOCQ et Madame Betty LECOCQ ont manifesté leur intérêt pour acquérir une partie de la parcelle cadastrée section F-36, correspondant à une bande de terrain située le long de la construction principale, en contrepartie de la parcelle cadastrée section F-3132



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2025

Affiché le 25 février 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 24 février à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 18 février Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : — Benoît ROUSSEL — Thierry MERCIER — Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER — Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX — Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART — Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA — Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- 18 présents
- 5 absents non excusés
- 3 absents excusés avec pouvoir
- 3 absents excusés sans pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU Peggy VAN GOETHEM-MARECEAU ayant donné pouvoir à Isabelle CLABAUX

Madame Corinne REANT est nommée secrétaire de séance.

Considérant que la parcelle cadastrée section F-3130, issue de la division de la parcelle cadastrée section F-36, ne donne pas un accès direct à l'entrée de la parcelle cadastrée section F-3131

Considérant que, pour des raisons pratiques d'accessibilité à la parcelle cadastrée section F-3131 et de sécurité, il est nécessaire de prolonger la bande de terrain à échanger

Considérant que cette bande supplémentaire représenterait une surface approximative de 26 m²

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : **SE PRONONCE** sur l'échange des parcelles cadastrées section F-3130 avec les parcelles cadastrées F-3129p et F-3132, conformément au plan ci-annexé

ARTICLE 2 : **REALISE** la division de la parcelle cadastrée F-3129

ARTICLE 3 : DECIDE de ne pas suivre l'avis des domaines, étant donné que l'échange des parcelles est dans l'intérêt de l'aménagement du Quartier République

ARTICLE 4 : DECIDE que l'échange des parcelles cadastrées F-3130 avec les parcelles F-3129p et F-3132 se réalisera sans soulte et que la commune d'Arques supportera les frais

<u>ARTICLE 5</u>: CONFIE la rédaction de l'acte authentique à Maître Anne-Sophie MASSET, Place Roger Salengro à Arques

<u>ARTICLE 6</u>: AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:

Votes favorables
Votes défavorables
Abstentions
21
0

Fait à ARQUES Le 24 février 2025

Le secrétaire de séance, Corinne REANT

Le Maire, Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire après réception en Sous-Préfecture 216...FEV...2025... et publication ou

notification le ...2.6..FEV...2025

Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2025

Affiché le 25 février 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 24 février à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 18 février Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

<u>MERCIER – Corinne REANT – Jean-Pierre LAMIRAND – Christine COURBOT – Stéphane FINARD – Cécile CARON – Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Joël DUQUENOY – Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR – Olivier JUSTIN – Isabelle CLABAUX – Johnny WALLART – Sébastien BERNARD – Sébastien DUCHATEAU – Hélène FAYEULLE – Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART – Laurence DELAVAL – Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM – Alexandrina DA SILVA – Arnaud WILQUIN – Francis PRED'HOMME – Peggy VAN GOETHEM-MARECAU</u>

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- 18 présents
- 5 absents non excusés
- 3 absents excusés avec pouvoir
- 3 absents excusés sans pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU Peggy VAN GOETHEM-MARECEAU ayant donné pouvoir à Isabelle CLABAUX

Madame Corinne REANT est nommée secrétaire de séance.